



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°32/2016 du 10 mai 2016

Adresse de la préfecture : Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 32/2016 du 10 mai 2016

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°32 du 10 mai 2016

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

MISSION D'APPUI AU PILOTAGE

PREF/MAP/2016/024	10/05/2016	Arrêté donnant délégation de signature à Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet de la préfecture de l'Yonne, chargée de l'intérim des fonctions de secrétaire général à compter du 16 mai 2016	3
PREF/MAP/2016/026	10/05/2016	Arrêté donnant délégation de signature à Madame Françoise FUGIER, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne à compter du 23 mai 2016	3
PREF/MAP/2016/027	10/05/2016	Arrêté donnant délégation de signature aux autorités de permanence à compter du 23 mai 2016	4
PREF/MAP/2016/028	10/05/2016	Arrêté donnant délégation de signature à Monsieur Hervé DOUZEZ Sous-préfet de Sens à compter du 23 mai 2016	4
PREF/MAP/2016/029	10/05/2016	Arrêté donnant délégation de signature à Madame Patricia ADRIEN-PINET, sous-préfète d'Avallon à compter du 23 mai 2016	7
PREF/MAP/2016/030	10/05/2016	Arrêté portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes de la préfecture de l'Yonne à compter du 23 mai 2016	9
PREF/MAP/2016/031	10/05/2016	Arrêté relatif à la mise en œuvre de la suppléance du corps préfectoral le vendredi 13 mai 2016 de 05 h 30 à 13 h 00	16

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

DDT/GDC/2016/0010	09/05/2016	Arrêté réglementant temporairement la circulation sur l'autoroute A6 dans les deux sens de circulation entre les PR 178+300 et 203+600	17
-------------------	------------	--	-----------

ARRETE n°PREF/MAP/2016/024 du 10 mai 2016

Donnant délégation de signature à Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet de la préfecture de l'Yonne, chargée de l'intérim des fonctions de secrétaire général à compter du 16 mai 2016

Article 1^{er} : Mme Emmanuelle FRESNAY, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Yonne, assure par intérim les fonctions de secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne à compter du 16 mai 2016 jusqu'à la date d'installation de la nouvelle secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne.

Article 2 : Pendant la période d'intérim, délégation générale de signature est donnée à Mme Emmanuelle FRESNAY, sous-préfète, directrice de cabinet, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

1. des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'Etat, dans le département,
2. des réquisitions de la force armée,
3. des déclinatoires de compétences et des arrêtés de conflit,
4. de la saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes,
5. des arrêtés de convocation des électeurs aux élections cantonales,
6. des réquisitions adressées aux comptables publics.

Le préfet,
Jean-Christophe MORAUD

ARRETE PREF/MAP/2016/026 du 10 mai 2016

donnant délégation de signature à Madame Françoise FUGIER, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne à compter du 23 mai 2016

Article 1^{er} : Délégation est donnée à compter du 23 mai 2016 à Mme Françoise FUGIER, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

- 1) des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'Etat, dans le département,
- 2) des réquisitions de la force armée,
- 3) des déclinatoires de compétences et des arrêtés de conflit,
- 4) de la saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes,
- 5) des arrêtés portant convocation des électeurs aux élections cantonales,
- 6) des réquisitions adressées aux comptables publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise FUGIER, les fonctions de secrétaire générale seront exercées par Mme Emmanuelle FRESNAY, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Yonne, qui assurera les compétences qui s'y rattachent et bénéficiera des délégations de signature correspondantes définies par le présent arrêté.

Le préfet
Jean-Christophe MORAUD

La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, la directrice de cabinet, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Délais et voies de recours – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARRETE N°PREF/MAP/2016/027 du 10 mai 2016
donnant délégation de signature aux autorités de permanence
à compter du 23 mai 2016

Article 1^{er} : A compter du 23 mai 2016, pendant les permanences de week-ends ou de jours fériés, ou si l'urgence l'exige, délégation de signature est donnée en toutes matières, sous réserve des exceptions énumérées à l'article 2, pour l'ensemble du département et en fonction du tour de permanence préétabli à :

soit Mme Françoise FUGIER, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,
soit Mme Emmanuelle FRESNAY, sous-préfète, directrice de cabinet,
soit Mme Patricia ADRIEN-PINET, sous-préfète d'Avallon,
soit M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet de Sens

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation de signature les déclinatoires de compétences et les arrêtés de conflit.

Le préfet
Jean-Christophe MORAUD

La sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète, directrice de cabinet, la sous-préfète d'Avallon et le sous-préfet de Sens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Délais et voies de recours – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARRETE N°PREF/MAP/2016/028 du 10 mai 2016
donnant délégation de signature à Monsieur Hervé DOUTEZ
Sous-préfet de Sens à compter du 23 mai 2016

Article 1^{er} : A compter du 23 mai 2016, délégation de signature est donnée à M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet de Sens, à l'effet de signer, pour son arrondissement, les actes relatifs aux matières suivantes :

1 - Police générale :

- 101 - application des dispositions tendant à prononcer la suspension des permis de conduire, les avertissements ou le classement des procédures administratives établies par les services de police et de gendarmerie, pour constater les infractions au code de la route et les accidents dans l'arrondissement,
- 102 - signature des permis de conduire (duplicata et primata),
- 103 - application des dispositions tendant à prononcer, soit la validation ou la restriction de validité, soit la suspension du permis de conduire dans le cadre des visites médicales du permis de conduire en application des articles R 221-10 à R 221-14 du code de la route,
- 104 - signalisation « STOP » à l'intérieur des agglomérations sur les routes à grande circulation,
- 105 - aptitude technique, agrément, refus d'agrément, suspension et retrait d'agrément des gardes particuliers,
- 106 - autorisation de détention d'armes et son renouvellement,
- 107 - récépissés de déclaration des armes, délivrance de la carte européenne d'arme à feu,
- 108 - saisies administratives d'armes et de munitions et restitutions des biens saisis,
- 109 - octroi et refus d'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière,
- 110 - délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales,
- 111 - fermeture administrative des débits de boissons, des dancings et des épiceries,
- 112 - délivrance des récépissés de brocanteurs,
- 113 - délivrance des récépissés de déclaration de vendeurs de produits relevant de la Française des jeux,
- 114 - arrêtés autorisant les courses pédestres, cyclistes, nautiques, les biathlons, les triathlons, les combats de boxe, les rallyes automobiles et motocyclistes ainsi que les épreuves de slalom et gymkana, de pilotage acrobatique, de moto-cross, d'enduro-trial et de courses de côte se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement,
- 115 - octroi de dérogations à l'arrêté préfectoral DDASS/SE/2006/478 du 24 décembre 2006 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage au titre des seuls articles 2 et 4,
- 116 - autorisation de résidence donnée aux condamnés libérés,
- 117 - attestation de délivrance initiale d'un permis de chasser,
- 118 - délivrance des récépissés pour l'organisation de ball-trap,
- 119 - délivrance des titres de circulation aux sans domicile fixe,

120 - délivrance des laissez-passer mortuaires pour les transports de corps à l'étranger, arrêté portant dérogation au délai de 6 jours à compter du décès pour procéder à l'inhumation ou l'incinération du corps,
121 - homologations de terrains sur lesquels seront organisées des manifestations sportives comportant la participation de véhicules à moteur,
122 - dérogations temporaires d'ouverture des débits de boissons dans les installations sportives,
123 - délivrance des certificats d'immatriculation automobile,
124 - signature des cartes d'aptitude médicale de conducteurs (ambulance, taxi, transports de personnes et d'enfants)
125 - décisions de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement y compris les décisions de la sous-commission de sécurité et d'accessibilité ;

2 - Administration locale :

201 - convocation des électeurs en vue d'élections municipales partielles et complémentaires,
202 - contrôle de légalité et contrôle budgétaire des actes des collectivités locales et des établissements publics communaux ou intercommunaux,
203 - signature de la lettre informant de l'intention de l'administration de ne pas saisir le tribunal administratif,
204 - désaffectation des locaux scolaires,
205 - substitution au maire dans les cas prévus par les articles L.2122-34 et L.2215-1 du code général des collectivités territoriales,
206 - création, agrandissement, transfert et fermeture des cimetières dans les cas expressément prévus par le code général des collectivités territoriales,
207 - signature des arrêtés portant création, modification ou dissolution de syndicats intercommunaux à vocation simple ou multiple, lorsque toutes les communes sont situées dans l'arrondissement,
208 - signature des arrêtés portant création de la commission syndicale chargée de l'administration des biens et droits indivis entre plusieurs communes, lorsque toutes les communes sont situées dans l'arrondissement,
209 - signature des arrêtés portant ouverture d'enquête sur les projets de modifications aux limites territoriales des communes et le transfert de leurs chefs-lieux,
210 - délivrance et reçu des récépissés de déclaration de constitution des associations syndicales libres de propriétaires,
211 - autorisations de dérogation aux tarifs de service public,
212 - acceptation des démissions des adjoints au maire,
213 - décisions d'arbitrage en matière de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques, lorsque la commune d'accueil est située dans l'arrondissement,
214 - mise en demeure du maire de mandater une dépense obligatoire (article L 1612-16 du C.G.C.T.), l'inscription d'office étant exclue de la délégation,
215 - signature des arrêtés de nomination des délégués de l'administration dans les commissions administratives des listes électorales,
216 - signature de tous les documents établis et transmis par les services fiscaux en matière de fiscalité locale,
217 - signature des courriers relatifs aux recours gracieux contre les décisions d'urbanisme prises au nom de l'Etat dans l'arrondissement,
- signature des décisions des actes d'urbanisme (déclarations préalables, demandes de certificats d'urbanisme, de permis de construire) relevant de l'article R 422-2e du code de l'urbanisme dans les communes de l'arrondissement non dotées d'un PLU et signature de la lettre d'information au maire,
218 - signature des arrêtés préfectoraux relatifs à la composition des groupes de travail institués en matière de réglementation de la publicité,
219 - visa de déclaration souscrite en application de l'accord franco-algérien du 11 octobre 1983 (article 2 – 1^{er} alinéa) par les jeunes franco-algériens,
220 - dérogations aux inscriptions scolaires dans les écoles maternelles et primaires de l'arrondissement.
221 – signature des arrêtés fixant la liste des communes et des établissements publics de coopération intercommunale de l'arrondissement, signataires d'un projet éducatif territorial.

3 - Administration générale :

301 - réquisitions de logement (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et mainlevées des ordres de réquisitions, actes de procédure divers),
302 - enquête de commodo et in commodo (arrêté prescrivant l'enquête, la nomination des enquêteurs et les actes de procédure),
303 - autorisations de poursuites par voie de vente,
304 - passation des actes de ventes ou d'acquisitions de terrains dans lesquels l'Etat intervient,
305 - délivrance des récépissés aux associations déclarées en application de la loi du 1^{er} juillet 1901,
306 - signature de tous les actes, documents et décisions dans le domaine social,
307 - signature des avis portant sur les demandes de médaille d'honneur du travail ainsi que la signature des lettres adressées aux collectivités territoriales,
308 - signature des notifications de subventions au titre de la politique de la ville (contrats de ville),

Article 2 : Délégation de signature lui est donnée pour assurer dans le département, le suivi global du dispositif en faveur des rapatriés d'origine nord africaine (RONA) : gestion de crédits, bilans, coordination départementale.

Article 3 : A compter du 1^{er} février 2016, délégation de signature lui est donnée pour (compétence départementale) :

- les cartes de séjour
- les récépissés et renouvellement de récépissés de demandes de titre de séjour,
- les renouvellements et les refus d'attestation d'accueil pour les demandeurs d'asile.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature consentie sera exercée par Mme Mylène BARRE-MAHOT, secrétaire générale de la sous-préfecture de Sens, sauf pour les refus d'admission au séjour à l'encontre des demandeurs d'asile. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mylène BARRE-MAHOT, la même délégation est donnée à M. Jean-Jacques VIAZZO, attaché et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à Mme Isabelle MACHAC, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Article 4 : A compter du 1^{er} février 2016, délégation de signature lui est donnée pour les décisions de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et les comptes-rendus de réunions pour l'ensemble du département.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DOUZEZ, délégation de signature est donnée à Mme Mylène BARRE-MAHOT, secrétaire générale de la sous-préfecture de Sens, à l'effet de signer les décisions énumérées à l'article 1er et figurant sous les numéros 101 - 102 - 103 - 105 - 110 - 112 - 115 - 113 - 114 - 117 - 118 - 119 - 120 - 121 - 122 - 123 - 124 - 125 - 202 - 210 - 305 - 306 - 307 ainsi que toutes les correspondances courantes.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mylène BARRE-MAHOT, délégation est donnée à M. Jean-Jacques VIAZZO, attaché, pour signer les décisions énumérées à l'article 5 précité.

Article 7 : Délégation de signature est donnée à M. Hervé DOUZEZ, sous-Préfet de Sens pour les dépôts de candidatures effectués en sous-préfecture de Sens à l'occasion des élections municipales et communautaires, pour signer :

- le reçu de dépôt de candidature 1er tour,
- le récépissé d'enregistrement de candidature 1er tour,
- le récépissé d'enregistrement de candidature 2ème tour,
- le refus de délivrance de récépissé d'enregistrement de candidature 1er tour et 2ème tour.

La délégation de signature consentie pourra également être exercée pour ces documents, sauf pour le refus de délivrance de récépissé d'enregistrement, par Mme Mylène BARRE-MAHOT, secrétaire générale de la sous-préfecture et M. Jean-Jacques VIAZZO, attaché.

La délégation de signature consentie pourra également être exercée pour le reçu de dépôt de candidature 1er tour et le récépissé d'enregistrement de candidature 2ème tour par Mmes Pascale CORNU et Isabelle MACHAC, secrétaires administratives de classe exceptionnelle.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DOUZEZ, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Mme Patricia ADRIEN-PINET, sous-préfète d'Avallon.

Le préfet
Jean-Christophe MORAUD

La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, le sous-préfet de Sens et la sous-préfète d'Avallon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Délais et voies de recours – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARRETE N°PREF/MAP/2016/029 du 10 mai 2016
donnant délégation de signature à Madame Patricia ADRIEN-PINET,
sous-préfète d'Avallon à compter du 23 mai 2016

Article 1 : Délégation de signature est donnée, à compter du 23 mai 2016, à Mme Patricia ADRIEN-PINET, sous-préfète d'Avallon, à l'effet de signer, pour l'arrondissement d'Avallon, tous documents dans les matières suivantes :

1 – Police générale

- 101 - application des dispositions tendant à prononcer la suspension des permis de conduire, les avertissements ou le classement des procédures administratives établies par les services de police et de gendarmerie, pour constater les infractions au code de la route et les accidents dans l'arrondissement,
- 102 - délivrance d'attestations diverses dans le cadre de l'instruction des permis de conduire,
- 103 - application des dispositions tendant à prononcer, soit la validation ou la restriction de validité, soit la suspension du permis de conduire dans le cadre des visites médicales du permis de conduire en application des articles R 221-10 à R 221-14 du code de la route,
- 104 - signalisation « STOP » en dehors des agglomérations sur les routes nationales,
- 105 - signalisation « STOP » à l'intérieur des agglomérations sur les routes à grande circulation,
- 106 - aptitude technique, l'agrément, le refus d'agrément, la suspension et le retrait d'agrément des gardes particuliers,
- 107 - octroi et le refus d'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière ;
- 108 - délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales,
- 109 - fermeture administrative des débits de boissons, des dancings et des épiceries,
- 110 - délivrance des récépissés de brocanteurs,
- 111 - délivrance des récépissés de déclaration de vendeurs de produits relevant de La Française des Jeux,
- 112 - délivrance des autorisations pour organiser des tombolas,
- 113 - arrêtés autorisant les quêtes sur la voie publique, les courses pédestres, cyclistes, nautiques, les biathlons, les triathlons, les combats de boxe, les rallyes automobiles et moto-cyclistes ainsi que les épreuves de slalom et gymkana, de pilotage acrobatique, de moto-cross, d'enduro-trial et de courses de côte se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement,
- 114 - octroi de dérogations à l'arrêté préfectoral DDASS/SE/2006/478 du 24 décembre 2006 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage au titre des seuls articles 2 et 4,
- 115 - attestation de délivrance initiale de permis de chasser ou certificat de perte du permis de chasser,
- 116 - délivrance des récépissés pour l'organisation de ball-trap,
- 117 - autorisation de concours de la gendarmerie et des services de police aux frais des organisateurs de manifestations,
- 118 - délivrance des titres de circulation aux sans domicile fixe,
- 119 - délivrance des laissez-passer mortuaires et des arrêtés portant autorisation de transport de corps à l'étranger et ceux portant dérogation au délai de 6 jours à compter du décès en matière d'inhumations,
- 120 - homologations de terrains sur lesquels seront organisées des manifestations sportives comportant la participation de véhicules à moteur,
- 121 - autorisations de ventes en liquidations,
- 122 - dérogations temporaires d'ouverture des débits de boissons dans les installations sportives,
- 123 - signature des cartes d'aptitude médicale de conducteurs (ambulance, taxi, transports de personnes et d'enfants),
- 124 - décision de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement y compris les décisions de la sous-commission de sécurité et d'accessibilité,

2 – Administration locale

- 201 - convocation des électeurs en vue d'élections municipales partielles et complémentaires,
- 202 - contrôle de légalité et le contrôle budgétaire des actes des collectivités locales et des établissements publics communaux ou intercommunaux,
- 203 - signature de la lettre informant de l'intention de l'administration de ne pas saisir le tribunal administratif,
- 204 - désaffectation des locaux scolaires,
- 205 - substitution au maire dans les cas prévus par les articles L.2122-34 et L.2215-1 du code général des collectivités territoriales,
- 206 - création, agrandissement, transfert et fermeture des cimetières dans les cas expressément prévus par le code général des collectivités territoriales,
- 207 - signature des arrêtés portant création, modification ou dissolution de syndicats intercommunaux à vocation simple ou multiple, lorsque toutes les communes sont situées dans l'arrondissement,

- 208 - signature des arrêtés portant création de la commission syndicale chargée de l'administration des biens et droits indivis entre plusieurs communes, lorsque toutes les communes sont situées dans l'arrondissement,
- 209 - signature des arrêtés portant ouverture d'enquête sur les projets de modifications aux limites territoriales des communes et le transfert de leurs chefs-lieux,
- 210 - délivrance et le reçu des récépissés de déclaration de constitution des associations syndicales libres de propriétaires,
- 211 - autorisations de dérogation aux tarifs de service public,
- 212 - acceptation des démissions des adjoints au maire,
- 213 - signature des avis portant sur les demandes de médaille d'honneur du travail,
- 214 - décisions d'arbitrage en matière de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques, lorsque les communes concernées sont situées dans l'arrondissement,
- 215 - mise en demeure du maire du mandatement d'une dépense obligatoire (article L 1612-16 du C.G.C.T.), l'inscription d'office étant exclue de la délégation,
- 216 - signature des arrêtés de nomination des délégués de l'administration dans les commissions administratives des listes électorales,
- 217 - signature de tous les documents établis et transmis par les services fiscaux en matière de fiscalité locale,
- 218 - signature des courriers relatifs aux recours gracieux contre les décisions d'urbanisme prises au nom de l'Etat dans l'arrondissement,
 - signature des décisions des actes d'urbanismes (déclarations préalables, demandes de certificats d'urbanisme, de permis de construire) relevant de l'article R 422-2e du code de l'urbanisme dans les communes de l'arrondissement non dotées d'un PLU et signature de la lettre d'information au maire,
- 219 - décisions de la commission départementale d'aménagement commercial et comptes-rendus de réunions.
- 220 - dérogations aux inscriptions scolaires dans les écoles maternelles et primaires de l'arrondissement.
- 221 - signature des arrêtés fixant la liste des communes et des établissements publics de coopération intercommunale de l'arrondissement, signataires d'un projet éducatif territorial.

3 – Administration générale

- 301 - réquisitions de logement (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et mainlevées des ordres de réquisitions, actes de procédure divers),
- 302 - enquête de commodo et in commodo (arrêté prescrivant l'enquête, la nomination des enquêteurs et les actes de procédure),
- 303 - autorisations de poursuites par voie de vente,
- 304 - délivrance des récépissés aux associations déclarées en application de la loi du 1^{er} juillet 1901,
- 305 - signature de tous les actes, documents et décisions dans le domaine social,
- 306 - signature de tous les actes et décisions relatifs au dispositif d'aides aux rapatriés d'origine nord-africaine (RONA).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement Mme Patricia ADRIEN-PINET, sous-préfète d'Avallon, délégation de signature est donnée à M. Benoît BYRSKI, secrétaire général de la sous-préfecture d'Avallon pour signer les décisions énumérées à l'article 2 et figurant sous les numéros 101 – 102 – 103 – 108 – 110 – 111 – 112- 113 – 114 – 115 – 116 – 117 – 118 – 119 – 121 – 122 – 123 – 124 - 201 - 202 – 210 - 213 – 217 – 302 – 303 – 304 – 305 – 306 ainsi que toutes les correspondances courantes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît BYRSKI, délégation de signature est donnée à Mme Anita GINER, secrétaire administrative de classe supérieure pour signer toutes les correspondances courantes ne comportant pas de décision, notamment les bordereaux d'envoi et accusés de réception, les déclarations de laissez-passer mortuaires, les arrêtés portant autorisation de transport de corps à l'étranger et ceux portant dérogation au délai de 6 jours en matière d'inhumations.

Article 3 : Délégation de signature est donnée, à compter du 1^{er} février 2016, à Mme Patricia ADRIEN-PINET, sous-préfète d'Avallon pour les dépôts de candidatures effectués en sous-préfecture d'Avallon à l'occasion des élections municipales et communautaires, pour signer :

- le reçu de dépôt de candidature 1er tour,
- le récépissé d'enregistrement de candidature 1er tour,
- le récépissé d'enregistrement de candidature 2ème tour.

La délégation de signature consentie pourra également être exercée pour ces documents, sauf pour le refus de délivrance de récépissé d'enregistrement, par M. Benoît BYRSKI, secrétaire général de la sous-préfecture.

La délégation de signature consentie pourra également être exercée pour le reçu de dépôt de candidature 1er tour et le récépissé d'enregistrement de candidature 2ème tour par Mme Anita GINER, secrétaire administrative de classe supérieure.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia ADRIEN-PINET sous-préfète d'Avallon, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet de Sens.

Le préfet
Jean-Christophe MORAUD

La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, la sous-préfète d'Avallon et le sous-préfet de Sens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Délais et voies de recours – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**ARRETE N°PREF/MAP/2016/030 du 10 mai 2016
portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire
aux prescripteurs des dépenses et des recettes de la préfecture de l'Yonne
à compter du 23 mai 2016**

Article 1 : En dehors des décisions mentionnées par les arrêtés de délégation susvisés, délégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire délégué et de constatation du service fait aux fonctionnaires mentionnés en annexe 1 du présent arrêté.

Pour les programmes 207 (commission médicale), 216 (contentieux) et 307, la constatation du service fait est déléguée aux directeurs ou en cas d'empêchement aux chefs de services.

Article 2 : Pour ses commandes, chaque service prescripteur est chargé de la saisie dans l'application ministérielle Némio des expressions de besoins et de la constatation du service fait. Les gestionnaires habilités en charge de cette saisie figurent en annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 : Les agents, dont les noms sont listés à l'annexe 3 du présent arrêté, sont chargés des fonctions de « porteur de carte achat » dans le cadre du paiement des dépenses éligibles à ce dispositif de paiement sur le programme 307.

A ce titre, ils ont une délégation en matière d'ordonnancement secondaire délégué et de constatation du service fait.

Article 4 : Les agents listés à l'annexe 4 sont habilités, en qualité de référent départemental Chorus, au module communication de CHORUS Formulaire pour le traitement des actes de gestion référencés.

Délégation de signature est donnée à Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique, pour les actes relatifs aux fonctions de référent départemental Chorus. En cas d'empêchement de Mme Virginie LACOUR, la délégation est exercée par M. Rémy BEAUFRERE, directeur du management et des moyens.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique, pour les actes relatifs aux fonctions de responsable d'inventaire et de rattachement.

En cas d'empêchement de Mme Virginie LACOUR, la délégation est exercée par M. Rémy BEAUFRERE, directeur du management et des moyens.

Le préfet
Jean-Christophe MORAUD

La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, les responsables des services prescripteurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne et dont copie sera adressée à Mme la directrice régionale des finances publiques

Délais et voies de recours – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention	Constatation du service fait
17	FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet	Mme Dominique COURTOISON, Directrice des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières
112	Impulsion et coordination de la politique du territoire	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet	Mme Dominique COURTOISON, Directrice des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières
119	Concours financiers aux communes et groupement de communes	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet	Mme Dominique COURTOISON, Directrice des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières
122	Concours financiers spécifiques et administratifs (122-C001 – 122-C002)	Mme Françoise FUGIER, secrétaire ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet	Mme Dominique COURTOISON, Directrice des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières
122	FIPD (122-C004)	Mme Françoise FUGIER, secrétaire ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet	Mme Christa CABART, chef du service du cabinet ou en cas d'empêchement Mme Monique SCHOEPLIN, adjointe au chef du service du cabinet, chef du pôle sécurité publique, radicalisation et prévention de la délinquance.
128	Coordination des moyens de secours	Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale	Mme Magali CHAPEY, chef du service interministériel de défense et de protection civile ou en cas d'empêchement par Mme Adeline MIROL, adjointe au chef du service interministériel de défense et de protection civile.
129	Coordination du travail gouvernemental (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies – MILDECA)	Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale	Mme Christa CABART, chef du service du cabinet ou en cas d'empêchement Mme Monique SCHOEPLIN, adjointe au chef du service du cabinet, chef du pôle sécurité publique, radicalisation et prévention de la délinquance.
161	Intervention des secours opérationnels	Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale	Mme Magali CHAPEY, chef du service interministériel de défense et de protection civile ou en cas d'empêchement par Mme Adeline MIROL, adjointe au chef du service interministériel de défense et de protection civile.
177	Prévention exclusion et insertion des personnes vulnérables – action 15 (Rapatriés d'Origine Nord Africaine – RONA)	M. Hervé DOUTEZ, Sous-préfet de Sens ou en cas d'empêchement Mme Mylène BARRE-MAHOT, secrétaire générale	M. Hervé DOUTEZ, Sous-préfet de Sens ou en cas d'empêchement Mme Mylène BARRE-MAHOT, secrétaire générale
207	Démarches interministérielles et communication (020702)	Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale	Mme Christa CABART, chef du service du cabinet ou en cas d'empêchement Mme Évelyme DE RIDDER, adjointe au chef du service du cabinet.
207	Éducation routière (020703)	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet < 1 000 € M. Fabrice GERARD, Directeur de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, chef du service de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement, Mme Karima SALEM, adjointe au chef du service de la citoyenneté et des usagers de la route	M. Fabrice GERARD, Directeur de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, chef du service de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement, Mme Karima SALEM, adjointe au chef du service de la citoyenneté et des usagers de la route

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention	Constatation du service fait
216	Action sociale	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet < 1 000 € M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Marie-Claude DANSIN, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale ou en cas d'empêchement Mme Catherine ROULET, adjointe au chef du service des ressources humaines et de l'action sociale	M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Marie-Claude DANSIN, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale ou en cas d'empêchement Mme Catherine ROULET, adjointe au chef du service des ressources humaines et de l'action sociale
	Contentieux	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet < 1 000 € M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique	M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique
232	Vie politique, culturelle et associative, élections	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet < 1 000 € M. Fabrice GERARD, Directeur de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, chef du service de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement, Mme Karima SALEM, adjointe au chef du service de la citoyenneté et des usagers de la route	M. Fabrice GERARD, Directeur de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, chef du service de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement, Mme Karima SALEM, adjointe au chef du service de la citoyenneté et des usagers de la route

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention	Constatation du service fait
307	Budget et fonctionnement Administration territoriale	<p>Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet</p> <p>< 1 000 €</p> <p>- Pour le centre de coûts SP01 : Mme Patricia ADRIEN-PINET, sous-préfète ou en cas d'empêchement M. Benoît BYRSKI, secrétaire général.</p> <p>- Pour le centre de coûts SP02 : M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet, ou en cas d'empêchement Mme Mylène BARRE-MAHOT, secrétaire générale.</p> <p>- Pour le centre de coûts Cabinet : Mme Christa CABART, chef du service du cabinet ou en cas d'empêchement Mme Évelyne DE RIDDER son adjointe.</p> <p>- Pour le centre de coûts ML02 : Mme Marie-Claude DANSIN, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale ou en cas d'empêchement Mme Catherine ROULET son adjointe.</p> <p>- Pour le centre de coûts ML03 : M. Albert BAILLEUL, chef du SIDSIC ou en cas d'empêchement Mme Dominique PELISSON son adjointe.</p> <p>- Pour les centres de coûts ML01, ML02, ML03, SP01, SP02, Secrétaire général, Préfet, Cabinet : M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique</p>	<p>- Pour le centre de coûts Secrétaire général : Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale</p> <p>- Pour le centre de coûts SP01 : Mme Patricia ADRIEN-PINET, sous-préfète ou en cas d'empêchement M. Benoît BYRSKI, secrétaire général.</p> <p>- Pour le centre de coûts SP02 : M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet, ou en cas d'empêchement Mme Mylène BARRE-MAHOT, secrétaire générale.</p> <p>- Pour le centre de coûts Cabinet : Mme Christa CABART, chef du service du cabinet ou en cas d'empêchement Mme Évelyne DE RIDDER, son adjointe.</p> <p>- Pour le centre de coûts ML02 : Mme Marie-Claude DANSIN, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale ou en cas d'empêchement Mme Catherine ROULET son adjointe.</p> <p>- Pour le centre de coûts ML03 : M. Albert BAILLEUL, chef du SIDSIC ou en cas d'empêchement Mme Dominique PELISSON son adjointe.</p> <p>- Pour les centres de coûts ML01, ML02, ML03, SP01, SP02, Secrétaire général, Préfet, Cabinet : M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique</p>
309	Entretien des bâtiments de l'État	<p>Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet</p> <p>< 1 000 € M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique</p>	<p>M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique</p>
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	<p>Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet</p> <p>< 1 000 € M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique</p>	<p>M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique</p>

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention	Constatation du service fait
723	CAS Contribution dépenses immobilières de l'État	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet < 1 000 € M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique	M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière (arrêté fixant le montant d'attribution à verser au département au titre des produits des amendes de police des radars automatiques)	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet	Mme Dominique COURTOISON, Directrice des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières
833	Avances sur recettes fiscales versées aux collectivités locales	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet	Sans objet (lux 4)

VU pour être annexé à l'arrêté PREF/MAP/2016/030
du **10 MAI 2016**

Fait à Auxerre, le **10 MAI 2016**

Le préfet

Jean-Christophe MORAUD

Nom/prénom	Service prescripteur	Actes de gestion
LACOUR Virginie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Saisie des expressions de besoin, Constatation du service fait, Approvisionneur, Administrateur
WOLSKI Sandrine	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Saisie des expressions de besoin, Constatation du service fait, Approvisionneur, Administrateur
VENANT David	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Saisie des expressions de besoin, Constatation du service fait, Approvisionneur
BRILLANT Stéphanie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Approvisionneur Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait Administrateur
CHARRIER Sylvie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Approvisionneur Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
BAILLEUL Albert	Service interdépartemental des systèmes d'information et de communication	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
GALICIER Pascal	Service interdépartemental des systèmes d'information et de communication	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
WARBURTON Karin	Service interdépartemental des systèmes d'information et de communication	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
NOEL Catherine	Service interdépartemental des systèmes d'information et de communication	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
BROCHARD Sophie	Service de la citoyenneté et des usagers de la route	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
SALEM Karima	Service de la citoyenneté et des usagers de la route	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
LAGARDE Séverine	Cabinet	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
DELAIRE Betty	Cabinet	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
FOUCHE Marie-Christine	Cabinet	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
BENOIST Céline	Cabinet	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
MOMBLE Michelle	Préfet	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
ROULET Cathorino	Service des ressources humaines et de l'action sociale	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
DANSIN Marie-Claude	Service des ressources humaines et de l'action sociale	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
FUSTER Annick	Service des aides financières	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
DECLOITRE Corinne	Service des aides financières	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
DUPART Patrice	Service des aides financières	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
VIDOVA Dany	Service des aides financières	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
MOREAU Marie Claude	Service des relations avec les collectivités locales	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
BYRSKI Benoît	Sous-préfecture d'Avallon	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
BUVAT Dalila	Sous préfecture d'Avallon	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
BAZUS Sylvie	Sous préfecture de Sens	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait

VU pour être annexé à l'arrêté PREF/MAP/2016/030 du 10 MAI 2016

Fait à Auxerre, le
Le préfet

10 MAI 2016

Jean-Christophe MORAUD

Annexe 3 – Liste des porteurs de carte achat

Civilité	NOM - PRENOM	FONCTION	SERVICE	ADRESSE LIGNE 1	CODE POSTAL	VILLE	TELEPHONE	FAX	E-MAIL
M.	MORAUD Jean-Christophe	PREFET	PREFET	Place de la Préfecture - Palais Synodal	89 016	AUXERRE Cedex	03.86.72.79.41 (secrétariat)	03.86.52.54.56	jean-christophe.moraud@yonne.gouv.fr
Mme	FRESNAY Emmanuelle	Directrice de cabinet	Cabinet	1, rue de la Marine	89 000	AUXERRE	03.86.72.79.51 (secrétariat)	03.86.52.54.56	emmanuelle.fresnay@yonne.gouv.fr
Mme	ADRIEN-PINET Patricia	Sous-Préfète d'Avalon	SP AVALLON	24, rue de Lyon - B.P.147	89 206	AVALLON Cedex	03.86.34.92.23 (secrétariat)	03.86.34.92.12	patricia.adrien-pinet@yonne.gouv.fr
M.	BYRSKI Benoît	Secrétaire général de la sous-préfecture d'Avalon	SP AVALLON	24, rue de Lyon - B.P.147	89 206	AVALLON Cedex	03.86.34.92.02	03.86.34.92.12	benoit.byrski@yonne.gouv.fr
M.	DOUTEZ Hervé	Sous-Préfet de Sens	SP SENS	2, rue du Général Leclerc	89100	SENS Cedex	03.86.83.95.21 (secrétariat)	03.86.65.03.17	herve.doutez@yonne.gouv.fr
M.	COLLIQUET Serge	Chauffeur et agent d'entretien SP Sens	SP SENS	2, rue du Général Leclerc	89100	SENS Cedex	03.86.83.95.22 (secrétariat)	03.86.64.78.86	serge.colliquet@yonne.gouv.fr
Mme	CABART Christa	Chef du service du cabinet	Cabinet	Place de la Préfecture - Palais Synodal	89 016	AUXERRE Cedex	03.86.72.79.70	03.86.52.54.56	christa.cabart@yonne.gouv.fr
M.	BUVAT Laurent	Chargé de la maintenance	Service du Budget, de l'immobilier et de la logistique	Place de la Préfecture	89 016	AUXERRE Cedex	03.86.72.78.69	03.86.72.78.73	laurent.buvat@yonne.gouv.fr
M.	PEREIRA Olivier	Cuisinier	Résidence Préfet	Place de la Préfecture - Palais Synodal	89 016	AUXERRE Cedex	03.86.72.79.41 (secrétariat)	03.86.52.54.56	olivier.pereira@yonne.gouv.fr
Mme	MAIRESSE Chantal	Personnel de résidence SG	Résidence Secrétaire Général	10,rue Philibert Roux	89 000	AUXERRE	03.86.72.79.55	03.86.52.97.36 (secrétariat)	sandrine.wolski@yonne.gouv.fr
M.	BAILLEUL Albert	chef du SIDSI	SIDSI	Place de la Préfecture	89 016	AUXERRE Cedex	03.86.72.79.80	03.86.72.79.87	albert.bailleul@yonne.gouv.fr

Vu pour être annexé à l'arrêté PREF/MAP/2016/030 du

10 MAI 2016

10 MAI 2016

Fait à Auxerre, le
Le Préfet,

Jean-Christophe MORAUD

Gestionnaires habilités au module communication de Chorus Formulaires

Nom/prénom	Service prescripteur	Actes de gestion
LACOUR Virginie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	- Transmission d'informations, de pièces justificatives, d'ordres à payer et d'instructions relatives au circuit de validation des engagements juridiques, des demandes de paiements et des travaux de fin de gestion - Constatation du service fait - Signature des ordres à payer et tous autres actes de gestion
VENANT David	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	- Transmission d'informations, de pièces justificatives, d'ordres à payer et d'instructions relatives au circuit de validation des engagements juridiques, des demandes de paiements et des travaux de fin de gestion - Constatation du service fait - Signature des ordres à payer et tous autres actes de gestion
BRILLANT Stéphanie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	- Transmission d'informations, de pièces justificatives, d'ordres à payer et d'instructions relatives au circuit de validation des engagements juridiques, des demandes de paiements et des travaux de fin de gestion - Constatation du service fait
CHARRIER Sylvie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	- Transmission d'informations, de pièces justificatives, d'ordres à payer et d'instructions relatives au circuit de validation des engagements juridiques, des demandes de paiements et des travaux de fin de gestion - Constatation du service fait
WOLSKI Sandrine	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	- Transmission d'informations, de pièces justificatives, d'ordres à payer et d'instructions relatives au circuit de validation des engagements juridiques, des demandes de paiements et des travaux de fin de gestion - Constatation du service fait

VU pour être annexé à l'arrêté PREF/MAP/2016/030
du **10 MAI 2016**

Fait à Auxerre, le **10 MAI 2016**

Le préfet

Jean-Christophe MORAUD

**ARRETE N°PREF/MAP/2016/031 du 10 mai 2016
relatif à la mise en œuvre de la suppléance du corps préfectoral
le vendredi 13 mai 2016 de 05 h 30 à 13 h 00**

Article 1^{er} : Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet, est chargée d'assurer la suppléance des fonctions de préfet du département de l'Yonne, le vendredi 13 mai 2016 de 5 h 30 à 13 h 00.

Le préfet
Jean-Christophe MORAUD

ARRÊTÉ N° DDT/GDC/2016/0010 du 9 mai 2016
Réglementant temporairement la circulation sur l'autoroute A6 dans les deux sens de circulation
entre les PR 178+300 et 203+600

Article 1^{er} : Du mardi 17 mai 2016 - 07h00 au vendredi 17 juin 2016 – 14h00 inclus, la circulation sur l'Autoroute A6 entre le PR 178+300 et le PR 203+600 sera réglementée, dans les deux sens de circulation, conformément aux articles suivants.

Article 2 : Les principales mesures d'exploitation successives au droit du chantier, de la semaine n°20 à la semaine n°24/2016, seront les suivantes :

- **Du 17/05/2016 – 07h00 au 20/05/2016 – 15h00**

- **Neutralisation des voies de gauche :**

Sens Paris/Lyon du PR 195+800 au PR 202+200

Sens Lyon Paris du 203+600 au PR 196+500

- **Basculement de la circulation** du sens Paris/Lyon sur le sens opposé entre les ITPC du 196+750 au 201+800.

- **L'aire de repos de Montmorency sera fermée.**

- **Du 23/05/2016 – 07h00 au 27/05/2016 – 15h00**

- Neutralisation des voies de gauche :

Sens Paris/Lyon du PR 192+700 au PR 202+000

Sens Lyon Paris du 203+600 au PR 192+900

- **Basculement de la circulation** du sens Lyon/Paris sur le sens opposé entre les ITPC du 201+800 au 193+350.

- **L'aire de repos d'Hervaux sera fermée.**

- **Du 30/05/2016 – 07h00 au 31/05/2016 – 9h00**

- Neutralisation des voies de gauche :

Sens Paris/Lyon du PR 188+500 au PR 195+600

Sens Lyon Paris du 196+000 au PR 189+100

- **Basculement de la circulation** du sens Lyon/Paris sur le sens opposé entre les ITPC du 195+350 au 190+830.

- **Du 31/05/2016 – 09h00 au 3/06/2016 – 9h00**

- Neutralisation des voies de gauche :

Sens Paris/Lyon du PR 188+500 au PR 195+600

Sens Lyon Paris du 196+000 au PR 189+100

- **Basculement de la circulation** du sens Lyon/Paris sur le sens opposé entre les ITPC du 195+350 au 189+500.

- **Fermeture du diffuseur de Nitry n°21**: les bretelles d'entrée et de sortie du sens Lyon/Paris seront fermées. Des déviations seront mises en place.

- **Du 6/06/2016 – 07h00 au 10/06/2016 – 15h00**

- Neutralisation des voies de gauche :

Sens Paris/Lyon du PR 182+300 au PR 190+200

Sens Lyon Paris du 193+100 au PR 183+100

- **Basculement de la circulation** du sens Lyon/Paris sur le sens opposé entre les ITPC du 189+930 au 183+455.

- **Du 13/06/2016 – 07h00 au 17/06/2016 – 14h00**

- Neutralisation des voies de gauche :

Sens Paris/Lyon du PR 178+300 au PR 185+900

Sens Lyon Paris du 186+300 au PR 178+700

- **Basculement de la circulation** du sens Lyon/Paris sur le sens opposé entre les ITPC du 185+700 au 178+920.

Article 3 : En dérogation à l'article 3 de l'arrêté permanent d'exploitation sous chantier du département de l'Yonne susvisé, des déviations seront mises en place :

- Les usagers désirant accéder à l'A6 au diffuseur de Nitry en direction de Paris suivront les RD91, RD956, RD91, RD62, RD235 et RD965 jusqu'au diffuseur n°20 d'Auxerre Sud.
- Les usagers provenant d'A6, sens Lyon/Paris et désirant se rendre à Nitry devront sortir au diffuseur n°22 d'Avallon et suivre les RD646, RD50, RD606 et RD944.

Article 4 : En cas de problèmes techniques ou de conditions météorologiques, l'ensemble des dispositions des articles 1 à 3 pourront être reportées jusqu'au jeudi 30 juin 2016 aux mêmes horaires.

Article 5 : La mise en œuvre et le maintien de la signalisation découlant du présent arrêté pendant toute la durée du chantier seront à la charge d'APRR, district des Vals de l'Yonne.

Cette signalisation sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière – 8ème partie signalisation temporaire – susvisée et mise en place en référence, d'une part, aux schémas du manuel du chef de chantier, routes à chaussées séparées, et d'autre part, au guide technique conception et mise en œuvre des déviations.

La signalisation de police permanente ne devra pas être en contradiction avec la signalisation temporaire du chantier.

Article 6 : Des mesures d'information des usagers seront prises par le canal :

- de panneaux d'information spécifiques,
- de messages sur les Panneaux à Messages Variables (PMV) situés en section courante,
- des messages sur Panneaux Informations Accès situés en entrée des gares de péage,
- des communiqués dans la presse locale.

Article 7 : Durant les travaux, il sera dérogé à l'arrêté permanent d'exploitation sous chantier du département de l'Yonne et notamment :

- à l'article 3 relatif au détournement du trafic sur le réseau ordinaire,
- à l'article 5 relatif au débit du trafic par voie sur les voies restées libres à la circulation,
- à l'article 6 relatif à la réduction de la largeur des voies,
- à l'article 11 relatif à la longueur maximale de la zone de restriction de capacité,
- à l'article 12 relatif aux inter-distances entre chantiers consécutifs.

Article 8 : Le présent arrêté sera publié et inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de l'Yonne.

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires
Didier ROUSSEL